

INFORMATION SUR « LEED » - USA-NC 2.2

Les Portes Baillargeon inc. croit fermement que toute sa ligne de production a des effets sur la vie des gens et la santé de la planète. Depuis 2004, nous avons remarqué l'accroissement important des projets « LEED » et nous nous sommes dévoués pour être parmi les leaders de l'industrie « verte » en recherchant continuellement les matériaux « verts », les fournisseurs « verts » et en améliorant notre capacité ainsi que nos processus de production vers une ligne de produits viables et durables.

CERTIFICATION LEED

LEED est une marque déposée du U.S. Green Building Council (USGBC) et sous licence au Canada Green Building Council (CGBC) pour usage au Canada.

La certification LEED fournit une vérification indépendante d'une tierce compagnie qu'un projet de construction répond aux normes établies, et ce, à un rendement des plus élevés. La certification LEED est reconnue dans le monde entier comme étant une preuve qu'un bâtiment est ambiant, profitable et un endroit sain pour vivre et travailler.

LEED est le repère admis au niveau national pour la conception, la construction et l'exploitation des bâtiments « verts » à rendement élevé. LEED fournit à des propriétaires et à des opérateurs de bâtiments les outils nécessaires pour obtenir un impact immédiat et mesurable sur la performance de leurs bâtiments.

Les bâtiments certifiés LEED :

- | Assurent une saine gestion de l'environnement
- | Sont construits comme conçus et performants comme prévus
- | Minimisent les frais d'exploitation et augmentent la valeur des actifs
- | Sont sains et confortables pour leurs occupants
- | Réduisent les rebuts envoyés aux sites d'enfouissement
- | Préservent l'énergie et l'eau
- | Réduisent les émissions de gaz nocifs
- | Permettent des dégrèvements d'impôt, des allocations de zonage et d'autres réductions dans des centaines de villes
- | Démontrent l'engagement d'un propriétaire sur les plans de l'environnement, de l'intendance environnementale et de la responsabilité sociale.

LEED peut être appliqué à chaque type de bâtiment et phase de son cycle de vie. Les programmes spécifiques existent pour :

- | Nouvelles constructions commerciales et projets principaux de rénovations
- | Travaux et entretien de constructions existantes
- | Projets commerciaux d'intérieurs
- | Maisons
- | Développement domiciliaire
- | Écoles, laboratoires et établissements de soins de santé
- | Et d'autres en développement...

Veuillez nous contacter, au 1 800 804-5666, pour de plus amples renseignements sur la façon dont les produits de Portes Baillargeon peuvent vous aider à atteindre vos objectifs en projets LEED. Demandez le département du marketing ou des soumissions pour les détails ou pour recevoir une soumission.

Référence : U.S. Green building Council, LEED version 2.2

CERTIFICATIONS LEED USA-NC 2.2

Emplacements soutenables	14 points possibles
Efficacité de l'eau	5 points possibles
Énergie et atmosphère	17 points possibles
Matériaux et ressources	13 points possibles
Qualité intérieur	15 points possibles
Processus d'innovation et de conceptions	5 points possibles
Total pour le projet	69 points possibles
<i>Le demandeur doit cumuler un nombre minimum de points dans 6 catégories différentes.</i>	
26-32 points = Certifié	39-51 points = Or
33-38 points = Argent	52-69 points = Platine

*Voir : Aide-mémoire « LEED » - USA-NC 2.2 pour tous les détails des points.

OPPORTUNITÉS DE CRÉDITS « LEED » - USA-NC 2.2

CATÉGORIE USA-NC 2.2 2008-02-11	CRÉDIT ET DESCRIPTION	EXIGENCES	ÂME CREUSE	ÂME EN Panneau de PARTICULE RÉGULIER	ÂME EN AGRIFIBRE	ÂME EN BOIS DE COMPOSITE LVL	ÂME EN BOIS DE COMPOSITE LSL	PORTE COUPE-FEU ÂME EN MINÉRAL
Matériaux et ressources (M.R.)	4.1 (1 pt) Contenu recyclé : 10 % (postconsommation + post-industriel)	L'utilisation de matériaux recyclés après consommation doit constituer au moins 10 % de l'ensemble des matériaux du projet OU faire la combinaison de matériaux recyclés après consommation et de matières premières provenant du recyclage industriel de manière à représenter au moins 10 % de l'ensemble des matériaux.	Ne se qualifie pas	1 pt	1 pt	En attente	Ne se qualifie pas	Ne se qualifie pas
	4.2 (1 pt) Contenu recyclé : 20 % (postconsommation + post-industriel)	L'utilisation de matériaux recyclés après consommation doit constituer au moins 10 % supplémentaire au crédit 4.1 de l'ensemble des matériaux du projet OU faire la combinaison de matériaux recyclés après consommation et de matières premières provenant du recyclage industriel de manière à représenter au moins 20 % de l'ensemble des matériaux.	Ne se qualifie pas	1 pt	1 pt	En attente	Ne se qualifie pas	Ne se qualifie pas
	5.1* (1 pt) Matériaux régionaux : 10 % fabriqués régionalement	Utilisation d'un minimum de 10 % (coûts) de matériaux ou de produits qui sont extraits, produits et fabriqués régionalement dans un rayon de 500 milles (800 km) du chantier. Le prorata (poids) est applicable si seulement une fraction du produit est extraite, produite et fabriquée localement et cette fraction seulement sera applicable selon le poids pour les fins de calcul du crédit. Par train ou bateau, 1 500 milles (2 400 km) sont alloués.	1 pt* (Projet respecte les distances)	1 pt* (Projet respecte les distances)	1 pt* (Projet respecte les distances)	1 pt* (Projet respecte les distances)	1 pt* (Projet respecte les distances)	1 pt* (Projet respecte les distances)
	5.2* (1 pt) Matériaux régionaux : 20 % extraits régionalement	Utilisation d'un minimum additionnel de 10 % au crédit MR 5.1 (coûts) de matériaux ou de produits qui sont extraits, produits et fabriqués régionalement dans un rayon de 500 milles (800 km) du chantier. Le prorata (poids) est applicable si seulement une fraction du produit est extraite, produite et fabriquée localement et cette fraction seulement sera applicable selon le poids pour les fins de calcul du crédit local. Par train ou bateau, 1 500 milles (2 400 km) sont alloués.	1 pt* (Projet respecte les distances)	1 pt* (Projet respecte les distances)	1 pt* (Projet respecte les distances)	1 pt* (Projet respecte les distances)	1 pt* (Projet respecte les distances)	1 pt* (Projet respecte les distances)
	6 (1 pt) Matériaux rapidement renouvelables : 5 %	Utilisation de matériaux de construction et de produits rapidement renouvelables (faits de plantes qui sont typiquement récoltées dans un cycle de dix ans ou moins) pour 5 % de la valeur totale des matériaux de construction utilisés dans le projet (bambou, laine, blé, lin, linoléum, agrifibre, etc.).	Ne se qualifie pas	Ne se qualifie pas	1 pt	Ne se qualifie pas	Ne se qualifie pas	Ne se qualifie pas
	7 (1 pt) Bois certifié : 50 % (FSC)	Utilisation d'un minimum de 50 % de matériaux et produits à base de bois certifié, en accord avec les Guides de conduite du conseil des membres de l'ordre de la forêt (FSC), pour les composantes de construction en bois incluant, mais sans s'y limiter, le cadre de la structure, les planchers et sous-planchers, les portes, finitions et fournitures. N'inclure que les matériaux permanents.	1 pt (Spécifiez faces FSC)	Ne se qualifie pas	1 pt (Spécifiez faces FSC) Âme FSC neutre	1 pt (Spécifiez faces FSC)	Ne se qualifie pas	1 pt (Spécifiez faces FSC) Âme FSC neutre
Qualité de l'air intérieur (QAI)	4.4 (1 pt) Matériaux à basse émanation : bois composite et agrifibre (UFF)	Le bois de composite et les produits en agrifibre destinés à l'intérieur du bâtiment ne doivent pas contenir de résines ajoutées d'urée-formaldéhyde (UFF) (particules, MDO, MDF, contreplaqués, panneaux de blé, de paille et de lin, âmes de portes, etc.).	1 pt (Spécifiez faces UFF)	Ne se qualifie pas	1 pt (Spécifiez faces UFF)	1 pt (Spécifiez faces UFF)	1 pt (Spécifiez faces UFF)	1 pt (Spécifiez faces UFF)
TOTAL	7		2 à 4* pts	2 à 4* pts	5 à 7* pts	2 à 4* pts	1 à 3* pts	2 à 4* pts


AIDE-MÉMOIRE « LEED » - USA-NC 2.2

Client : _____

Projet : _____

Type de porte : _____

Date : _____

A	Aucun lien avec Portes Baillargeon - atteignable
B	Aucun lien avec Portes Baillargeon - possiblement atteignable
C	Aucun lien avec Portes Baillargeon - difficilement atteignable
	Relatif à Portes Baillargeon - atteignable

Oui	?	Non			
			AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE DES SITES		14 Points
	A		Préreq 1	Contrôle et prévention des activités polluantes durant la construction	Requis
	A		Crédit 1	Sélection de l'emplacement	1
	B		Crédit 2	Densité de développement et raccordement à la communauté	1
	C		Crédit 3	Réaménagement de sites contaminés	1
	B		Crédit 4.1	Transport de remplacement, accès aux transports en commun	1
	B		Crédit 4.2	Transport de remplacement, espaces pour vélos et vestiaires	1
	A		Crédit 4.3	Transport de remplacement, véhicules hybrides ou à faibles consommation et émission	1
	A		Crédit 4.4	Transport de remplacement, capacité de stationnement	1
	C		Crédit 5.1	Minimiser la perturbation du site, protéger ou restaurer les espaces naturels	1
	C		Crédit 5.2	Minimiser la perturbation du site, maximiser la superficie au sol du développement	1
	B		Crédit 6.1	Gestion des eaux pluviales, contrôle de débit et quantité	1
	C		Crédit 6.2	Gestion des eaux pluviales, contrôle de traitement et qualité	1
	A		Crédit 7.1	Aménagement visant à réduire les îlots de chaleur, autres éléments que les toitures	1
	A		Crédit 7.2	Aménagement visant à réduire les îlots de chaleur, toitures	1
	B		Crédit 8	Réduction de la pollution lumineuse	1

			GESTION EFFICACE DE L'EAU		5 Points
	A		Crédit 1.1	Aménagement économe en eau, réduction de 50 %	1
	B		Crédit 1.2	Aménagement économe en eau, pas d'utilisation d'eau potable, absence d'irrigation	1
	B		Crédit 2	Technologies innovatrices de traitement des eaux usées	1
	A		Crédit 3.1	Réduction de la consommation d'eau, réduction de 20 %	1
	A		Crédit 3.2	Réduction de la consommation d'eau, réduction de 30 %	1

			ÉNERGIE ET ATMOSPHÈRE		17 Points
	A		Préreq 1	Mise en service de base des systèmes du bâtiment	Requis
	A		Préreq 2	Performance énergétique minimale	Requis
	A		Préreq 3	Réduction des CFC dans les équipements de CVCA et de réfrigération	Requis
	A		Crédit 1	Optimisation de la performance énergétique	1 à 10
	A		A	10,5 % nouveaux bâtiments ou 3,5 % de rénovation dans existants	1
	A		A	14 % nouveaux bâtiments ou 7 % de rénovation dans existants	2
	A		A	17,5 % nouveaux bâtiments ou 10,5 % de rénovation dans existants	3
	A		A	21 % nouveaux bâtiments ou 14 % de rénovation dans existants	4
	A		A	24,5 % nouveaux bâtiments ou 17,5 % de rénovation dans existants	5
	A		A	28 % nouveaux bâtiments ou 21 % de rénovation dans existants	6
	B		B	31,5 % nouveaux bâtiments ou 24,5 % de rénovation dans existants	7
	B		B	35 % nouveaux bâtiments ou 28 % de rénovation dans existants	8
	C		C	38,5 % nouveaux bâtiments ou 31,5 % de rénovation dans existants	9
	C		C	42 % nouveaux bâtiments ou 35 % de rénovation dans existants	10
	C		Crédit 2	Énergies renouvelables pour le projet	1 à 3
	C		C	Énergies renouvelables, 2,5 %	1
	C		C	Énergies renouvelables, 7,5 %	2
	C		C	Énergies renouvelables, 12,5 %	3
	A		Crédit 3	Mise en service améliorée	1
	A		Crédit 4	Protection de la couche d'ozone	1
	C		Crédit 5	Contrôle et vérification	1
	A		Crédit 6	Électricité « verte »	1

AIDE-MÉMOIRE « LEED » - USA-NC 2.2

Oui	?	Non			
			MATÉRIAUX ET RESSOURCES		13 POINTS
	A		Préreq 1	Collecte et entreposage des matériaux recyclables	Requis
	C		Crédit 1.1	Réutilisation des bâtiments : conserver 75 % des murs, planchers et toits	1
	C		Crédit 1.2	Réutilisation des bâtiments : conserver 100 % des murs, planchers et toits	1
	C		Crédit 1.3	Réutilisation des bâtiments : conserver 50 % des éléments non structuraux	1
	A		Crédit 2.1	Gestion des déchets de construction : détourner 50 % des sites d'enfouissement	1
	A		Crédit 2.2	Gestion des déchets de construction : détourner 75 % des sites d'enfouissement	1
	C		Crédit 3.1	Réutilisation des ressources : 5 %	1
	C		Crédit 3.2	Réutilisation des ressources : 10 %	1
			Crédit 4.1	Contenu recyclé : 10 % (après la consommation des matières + 1/2 post-industrielle)	1
			Crédit 4.2	Contenu recyclé : 20 % (après la consommation des matières + 1/2 post-industrielle)	1
			Crédit 5.1	Matériaux régionaux : 10 % extraction, transformation et fabrication régionales	1
			Crédit 5.2	Matériaux régionaux : 20 % extraction, transformation et fabrication régionales	1
			Crédit 6	Matériaux rapidement renouvelables	1
			Crédit 7	Bois certifié (FSC)	1
			QUALITÉ DES ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS		15 POINTS
	A		Préreq 1	Performance minimale quant à la qualité de l'air intérieur (QAI)	Requis
	A		Préreq 2	Contrôle de la fumée de tabac ambiante (ETS)	Requis
	A		Crédit 1	Contrôle de l'air extérieur et du gaz carbonique (CO ₂)	1
	B		Crédit 2	Augmentation de l'efficacité de la ventilation	1
	A		Crédit 3.1	Plan de gestion de la QAI : pendant la construction	1
	A		Crédit 3.2	Plan de gestion de la QAI : avant l'occupation	1
	A		Crédit 4.1	Matériaux à faibles émissions : adhésifs et produits d'étanchéité	1
	A		Crédit 4.2	Matériaux à faibles émissions : peintures et enduits	1
	A		Crédit 4.3	Matériaux à faibles émissions : tapis	1
			Crédit 4.4	Matériaux à faibles émissions : bois composite et produits en agrifibre (UFF)	1
	A		Crédit 5	Contrôle des sources intérieures d'émissions chimiques et de polluants	1
	B		Crédit 6.1	Contrôle des systèmes par les occupants : espaces périmétriques	1
	B		Crédit 6.2	Contrôle des systèmes par les occupants : espaces non périmétriques	1
	B		Crédit 7.1	Confort thermique : conformité à la norme ASHRAE 55-2004	1
	B		Crédit 7.2	Confort thermique : contrôle	1
	B		Crédit 8.1	Lumière naturelle et vue : lumière naturelle dans 75 % des espaces	1
	B		Crédit 8.2	Lumière naturelle et vue : vue pour 90 % des espaces	1
			INNOVATION ET PROCESSUS DE DESIGN		5 POINTS
	A		Crédit 1.1	Innovation en design, fournir un titre spécifique	1
	A		Crédit 1.2	Innovation en design, fournir un titre spécifique	1
	B		Crédit 1.3	Innovation en design, fournir un titre spécifique	1
	B		Crédit 1.4	Innovation en design, fournir un titre spécifique	1
	A		Crédit 2	Recours à un professionnel accrédité LEED®	1
			TOTAL POUR LE PROJET (ESTIMATION PRÉCERTIFICATION)		
26-32 points = Certifié 33-38 points = Argent 39-51 points = Or 52-69 points = Platine					

